

IEB - Rapport annuel 2011



Table des matières

2011, année de consolidation.....	2
Les principaux axes de travail	3
Mobilisation dans l'espace public	3
Droit à la ville.....	4
Analyse critique des enjeux globaux.....	6
Lutte pour l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement.....	7
Les métiers de base.....	9
Les modes de financement et les comptes.....	13
Subsides régionaux.....	13
Communauté française.....	13
Fédéral.....	13
Compte de résultat.....	14
Annexes.....	15
La vie du mouvement.....	16
Contacts avec la presse.....	19
Actions presse.....	20
Bruxelles en mouvements.....	23
Participation aux commissions de concertation.....	26

2011, année de consolidation

Après 2010, année expérimentale destinée à adapter les pratiques d'IEB à l'évolution des enjeux à Bruxelles, notamment en intégrant mieux la question sociale à son analyse critique de la ville, l'année 2011 a permis de consolider son action d'éducation permanente.

Au terme de l'année expérimentale, l'assemblée générale d'IEB (AG) a décidé de créer un nouveau dispositif permettant d'une part des rencontres plus fréquentes entre membres et une ouverture au delà de la composition stricte de l'assemblée générale.

L'assemblée associative (AA) est amenée à discuter de questions de fond et doit permettre de définir les positions d'IEB sur les sujets abordés. Elle a commencé à être expérimentée en 2011 comme l'organe politique de la fédération. Son fonctionnement sera évalué en septembre 2012, afin d'y apporter si nécessaire des modifications mais aussi d'inscrire le cas échéant le principe de cette nouvelle instance dans les statuts et dans le règlement d'ordre intérieur d'IEB.

Cette année fut également l'occasion de préciser le projet d'IEB, association fédérant des habitants de la région bruxelloise actifs sur des questions urbaines, écologiques et sociales. IEB se compose principalement de groupes d'habitants constitués sous forme de comités de quartier, d'associations et de collectifs qui pensent et agissent dans une perspective de transformation sociale selon des principes de solidarité, d'émancipation sociale et de démocratie urbaine. IEB revendique pour tous le droit à définir et à défendre collectivement son environnement (social, écologique, économique, politique, culturel, ...).

Ancré dans les principes de l'éducation permanente, IEB pense et agit à la fois comme une force collective de réflexion, d'information, d'expérimentation, de proposition et de contestation dans une volonté de débat et de délibération entre ses membres et avec la société, mais aussi d'analyse critique, d'évaluation, d'échange de savoirs, de mise en mouvement et en réseau, de création d'alliances avec d'autres acteurs sociaux.

IEB considère la multiplicité des points de vue de ses membres comme une force et cherche à défendre l'intérêt collectif plutôt que des intérêts particuliers.

Les principaux axes de travail

Ce sont les principes directeurs de l'éducation permanente qui charpentent l'action d'IEB.

Les thématiques choisies permettent de conserver d'une part, nos orientations de base (activités liées à la participation dans l'espace public, le droit au logement, la planification, l'éducation à la mobilité douce, à l'environnement) et d'autre part, d'inclure de nouveaux enjeux (dualisation de la ville, densification, réflexion transversale, analyse des tensions entre enjeux locaux et globaux, ...).

La définition de ces nouvelles thématiques, jointe aux objectifs d'expérimenter de nouvelles pratiques en lien notamment avec les quartiers populaires devrait aider IEB à prolonger son analyse critique de la société bruxelloise, en promouvant l'action collective démocratique des habitants dans un contexte multiculturel.

D'autres motifs poussent IEB à reconstruire la géométrie des axes dans lesquels se développent ses actions. Il s'agit principalement du souhait d'accentuer la transversalité dans les activités et la volonté développer un savoir collectif et une culture de résistance avec les habitants et les usagers de la ville mais aussi de constituer une force de propositions. Cette grille permet de mieux exprimer la logique de chaque thématique et de dégager plus clairement les enjeux de l'action.

Mobilisation dans l'espace public¹

L'approche locale est certainement l'un des piliers fondateurs de notre association. Même si notre objectif en tant que fédération est d'amener les habitants de la ville à s'intéresser à ce qui se passe au-delà de leur quartier et à créer des connexions entre les dynamiques existantes, sans l'implication des habitants au niveau local, Inter-Environnement Bruxelles n'aurait probablement jamais pu se positionner en contre-pouvoir sur les enjeux globaux de la ville. Continuer à **investir largement dans cette sphère locale** nous paraît essentiel pour faire face à une certaine démobilitation et au désintérêt croissant du citoyen pour les affaires publiques.

Le travail à l'échelle locale, celle des quartiers, sera donc la trame centrale de cette thématique. Les actions menées dans ce cadre visent à aider les habitants à se mobiliser face aux enjeux locaux (suivi d'enquêtes publiques sur l'aménagement de voiries, de places publiques, d'espaces verts, de projets immobiliers, travail dans le cadre des contrats de quartier), mais elles ont également pour but de soutenir l'implication des habitants dans des dynamiques collectives sur le plus long terme (création de comités de quartier, projets visant à créer du lien entre les habitants) et sur un mode plus prospectif (inventaire des besoins du quartier, élaboration en commun de projets, mise en œuvre de démarches citoyennes telles des potagers collectifs ou des ateliers vidéo,...).

IEB a multiplié les actions sur le terrain et il est difficile d'en faire la liste exhaustive. Le

¹ Dans l'acception d'espace physique et politique.

lecteur intéressé est invité à se reporter au site web d'IEB s'il veut approfondir cette question en consultant les rubriques « actions » et « présence IEB ».

Exemple: l'avenue du Port

Le projet de réaménagement de l'avenue du Port a fortement occupé l'actualité en cette année 2011. Ce projet, initié par le gouvernement en 2008, provoqua à l'époque une levée de bouclier unanime de la part des comités de quartier, de nombreuses associations et acteurs régionaux. Le ministre en charge passa outre leurs remarques et le permis fut accordé le 8 octobre de la même année. En juin 2009, le nouveau gouvernement bruxellois inscrit dans son programme le projet de l'avenue du Port. Le BILC, projet de centre logistique routier au droit du pont des Armateurs qui justifiait aux yeux du gouvernement précédent le bétonnage de l'avenue, est lui abandonné le 14 janvier 2010. Un appel d'offre est lancé en octobre 2010 malgré les protestations des comités et associations. En mars 2011, sourde aux multiples requêtes de la société civile, la Ministre Brigitte Grouwels attribue le contrat à l'entrepreneur Verhaeren. Les habitants se mobilisent de plus belle à l'été 2011. Une plateforme est créée pour l'occasion, l'Action Patrimoine, Pavés, Platanes (APPP) qui recevra un fort soutien populaire particulièrement visible dans l'espace public. Les multiples et joyeuses actions de l'APPP, doublés d'une action judiciaire originale (voir le chapitre « recours » de ce rapport annuel) auront définitivement raison du projet en octobre 2011.

Reste maintenant à s'atteler à un nouveau projet, un projet qui replace l'enjeu de la réfection de l'avenue du Port dans un cadre plus large, celui d'un quartier complexe, avec des quartiers populaires en voie de gentrification sous l'action conjointe des pouvoirs publics et des promoteurs, un quartier industriel dont la zone portuaire est également sous pression immobilière alors que les Bruxellois ont désespérément besoin d'activités pourvoyeuses d'emplois non qualifiés. En tout état de cause, il est nécessaire d'envisager une réfection à court terme des trottoirs qui pourraient être temporairement partagés par les piétons et les cyclistes en attendant un projet à plus long terme répondant aux enjeux sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux qui font toute la complexité d'un bon aménagement du territoire.

Droit à la ville

Une des missions fondamentales que s'est donnée notre association est la défense des plus faibles dans leur droit à la ville². Bruxelles, capitale, ville mono-fonctionnelle tertiarisée, soumise aux intérêts supra-régionaux, ne fait pas grand cas des populations pauvres qu'elle abrite. De nombreuses politiques urbaines ont été menées dans le but d'« assainir » des quartiers jugés malfamés. Des quartiers populaires ont ainsi été victimes de transformations qui ont eu pour conséquence d'en chasser leurs habitants (voûtement de la Senne, quartier Nord, quartiers de la jonction centrale, Marolles, quartier du Midi...).

Certains quartiers populaires ont résisté aux coups de boutoir, des quartiers bourgeois se sont aussi transformés à la suite de la périurbanisation en accueillant une immigration économique.

²Le droit à la ville auquel nous faisons allusion ici est inspiré par la pensée de Henri Lefebvre (Le droit à la ville, Seuil, 1974)

Ces différents quartiers sont aujourd'hui soumis à des pressions, tant du marché que des pouvoirs publics, qui tendent à en modifier la sociologie. Face à cette réalité, les populations précarisées sont souvent démunies et manquent de moyens pour pouvoir s'organiser et se défendre.

Dans cette thématique, l'accès à un logement décent et abordable reste clairement un enjeu central. La crise du logement que traverse Bruxelles demande la mise en œuvre de politiques globales (construction de logements sociaux, réglementation sur les loyers,...) ainsi qu'une vigilance accrue dans certains quartiers fragilisés et soumis à des phénomènes de spéculation immobilière et/ou de gentrification.

Mais la vie en ville ne se limite pas au seul logement. Le droit à la ville implique aussi le droit à l'accès à la centralité urbaine, à la vie urbaine comme valeur d'usage et non comme valeur marchande, à peser collectivement sur la transformation sociale de la ville pour qu'elle puisse faire primer les besoins sociaux sur les rationalités économiques et financières. En somme, le droit à la ville recouvre tous les enjeux sociaux et démocratiques auxquels Bruxelles se doit de faire face.

Lutter contre la fracture sociale dans la ville, c'est revendiquer le droit à la ville, entendu comme une démocratisation radicale de la production des espaces urbains en vue d'une (ré)appropriation de la ville comme territoire de pratiques sociales autonomes et émancipatrices – plutôt que comme marchandise.

Exemple: la mobilisation contre les expropriations rue du Progrès

Depuis 2006, IEB s'implique au côté des habitants de la rue du Progrès devant faire face à un projet d'expropriation en raison d'un projet de viaduc ferroviaire provoquant la destruction d'une trentaine de maisons et l'expulsion de plus de 200 habitants. Cette lutte de plusieurs années pour faire reconnaître le droit au logement des habitants dans le rapport de force qui les oppose à Infrabel a connu un point d'orgue en 2011 par une mobilisation et une organisation accrue des habitants. L'expulsion de personnes fragilisées de leur lieu de vie est sans doute l'atteinte ultime qui peut être portée au droit à la ville. Nombre de ces habitants sont installés là depuis plus de 20 ans avec les attaches sociales que cela suppose. Le marché actuel du logement tant public que privé ne leur laisse aucune chance de retrouver une offre équivalente dans le quartier... à moins bien entendu de reconstruire une surface équivalente en logement dans la zone.

Depuis décembre 2010, suite à un travail de fond mené par Inter-Environnement Bruxelles, mais aussi le Comité du quartier Midi, l'Union des locataires du Quartier Nord et la Fébul, les habitants ont pris conscience de la fragilité des démarches individuelles et de l'importance de se montrer solidaires malgré la diversité de leurs situations. C'est ainsi qu'ils ont fondé le Comité Progrès-Nord qui se réunit une fois par mois pour échanger les informations, faire le bilan de la situation et construire des revendications collectives. En février 2011, avec l'aide d'IEB, ils ont élaboré un cahier de revendications à l'attention de la commune, de la Région et d'Infrabel. Faisant appel au droit d'interpellation communal, ils ont demandé à être entendus au conseil communal en mars 2011 et ont été reçus quelques semaines plus tard par le Secrétaire d'Etat Emir Kir compétent pour la délivrance du permis.

Ce dossier met en exergue le bras de fer disproportionné entre, d'un côté, un opérateur public supra-régional aux pratiques entrepreneuriales, qui entraîne dans son sillage commune et Région et, de l'autre, une poignée d'habitants dont on s'attend à ce qu'il soit mal outillés pour défendre leurs intérêts légitimes. Le poids de l'argument d'expertise technique est tel que tout le monde se convainc que le projet présenté est le seul tenable et que les alternatives, présentant pourtant comme avantage indiscutable le maintien de toute une rue, ne peuvent le concurrencer. Il importe qu'IEB continue d'œuvrer pied à pied auprès des habitants de quartiers populaires pour préserver la fonction sociale des territoires urbains.

Analyse critique des enjeux globaux

La prise en considération des enjeux globaux ou supra-locaux est une étape indispensable à la compréhension des réalités locales et de quartier. L'influence des décisions politiques, économiques et sociales prises par les autorités publiques (régionales, nationales voir européennes) s'inscrit dans une continuité qui conditionne la vie quotidienne des habitants de Bruxelles. Il s'agit dès lors de rendre intelligible comment et pourquoi ces déterminismes partiels pèsent sur les Bruxellois.

Il est dès lors fondamental d'associer un maximum d'habitants à cette réflexion. Pour, d'une part, tenter de mieux appréhender l'incidence des politiques publiques sur le quotidien à partir d'un recoupement des expériences et des vécus particuliers et d'autre part; permettre une réappropriation des problématiques socio-environnementales par les habitants eux-mêmes en vue de leur dépassement.

Au travers de cette thématique, nous visons plus particulièrement la mise en débat d'enjeux globaux essentiels pour penser l'avenir de la ville: développement des transports publics, densification du territoire, dualisation socio-spatiale de la ville, planification et développement des fonctions urbaines (logement, bureau, activités productives, commerce, équipement,...), aménagement des grandes friches urbaines, avenir institutionnel de Bruxelles, enjeux transfrontaliers,...

Remarquons que tous ces enjeux sont fortement connectés les uns aux autres et que les réflexions menées ne pourront faire l'impasse d'une approche transversale incluant les dimensions sociale, environnementale, urbanistique, économique et culturelle.

Exemple:le canal comme zone de préoccupation globale

Ces dernières années, les berges du canal de Bruxelles et les quartiers avoisinants sont devenus l'objet d'un vaste mouvement immobilier, visant à transformer radicalement cette partie de la ville sans chercher à réduire les inégalités sociales, tendant plutôt à les renforcer. La zone du canal, dans ses aspects globaux, comporte de multiples enjeux tel que les activités économiques et productives, le logement des plus démunis ainsi que la participation des habitants à la prise de décision concernant leurs quartiers. Bruxelles, à l'instar d'autres villes, s'inscrit dans une dynamique de désindustrialisation/ tertiarisation, tournant le dos aux secteurs productifs, réservoir d'emplois peu qualifiés.

Les abords du canal, autrefois aménagés pour les activités industrielles et l'hébergement de la classe ouvrière, voient, avec la désindustrialisation et les nouvelles économies urbaines, peser des réaménagements non sans conséquences sociales :

- ⤴ Gaspillage du potentiel de reconversion des espaces industriels nécessaires au redéploiement de nouvelles activités économiques (recyclage, réparation, transformation) dans un processus de réindustrialisation ouvert sur la ville, ses habitants et l'emploi;
- ⤴ Accroissement de la pression immobilière dans une zone où les logements sont parmi les moins chers de Bruxelles. Remettant progressivement en cause la capacité des plus pauvres à trouver à se loger dans la Région;
- ⤴ Concentration de la « revitalisation urbaine », politiques régionale d'attractivité d'un nouveau public dans les quartiers populaires au nom de la mixité sociale sans compensation pour les anciens occupants plus précaires;
- ⤴ Urbanisation par délégation aux investisseurs privés, laissant bien souvent peu de place aux habitants.

C'est dans cette volonté de décrire les enjeux pré-cités et d'aller à la rencontre des habitants de cette vaste zone du canal qu'IEB a édité en 2011 le journal « Plouf », un pavé dans le canal, un journal caustique écrit collectivement pour penser la ville autrement et résister avec humour aux assauts de la spéculation immobilière. Diffusé gratuitement à 15 000 exemplaires, le « Plouf » vogue à la rencontre des habitants et travailleurs des quartiers concernés par les transformations à venir.

Lutte pour l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement

La question des inconvénients que peut apporter une vie urbaine fait partie du travail d'IEB. Si la ville a de nombreux et indéniables avantages comme la proximité des services, la facilité des transports en commun, l'activité économique, etc., elle a aussi ses nuisances.

Le coût de l'espace, rendant les logements bruxellois de plus en plus petits et chers, mais également les nuisances sonores, la pollution, le stress, font ainsi partie du quotidien d'une partie de plus en plus importante des bruxellois. Les classes moyennes continuent à fuir la ville pour trouver dans les banlieues une qualité de vie qui leur convient mieux. Cet exode amplifie un phénomène de dualisation sociale entre des populations précarisées, incapables de s'installer en périphérie et occupant des logements à la limite de l'insalubrité et les habitants des quartiers huppés bruxellois. Le retour espéré des classes moyennes en ville, accompagné d'une amélioration du cadre de vie, ne peut se faire au mépris des plus pauvres, obligés de s'entasser dans les derniers quartiers accessibles, voire de quitter la Région pour des villes de plus en plus lointaines.

Il en résulte un modèle non seulement anti-écologique, mais aussi anti-social dans la mesure où ce sont les Bruxellois les plus faibles qui souffrent le plus des nuisances environnementales. L'amélioration de la qualité de vie constitue donc naturellement un axe prioritaire de l'action d'IEB.

Les enjeux sont multiples et d'ordres divers :

- Mode de vie (mode de consommation, gestion des déchets, mode de déplacement,...)
- Égalité environnementale, que tous aient accès à des espaces sains
- Qualité de l'environnement (espaces verts et espaces naturels, biodiversité en ville, qualité de l'eau, maillages bleu et vert, protection des intérieurs d'îlot, perméabilité du sol,...)
- Santé publique (pollution de l'air, pollution sonore, rayonnement électromagnétique,...)
- Énergie (performance énergétique des bâtiments, sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie, énergies renouvelables,...)
- Qualité de l'espace public (lutte contre la publicité et la pollution lumineuse, place des usagers « faibles », lutte contre l'envahissement automobile,...)

En pratique cette année

La défense de l'environnement en ville touche autant à l'aménagement physique de la ville qu'aux réglementations, la qualité de l'air, les transports ou encore les pollutions électromagnétiques. Ainsi, une nouvelle construction pourra toujours être envisagée sous un angle environnemental: cette construction est elle bien isolée? Mord-elle sur un intérieur d'îlot? Les transports en communs sont-ils adaptés dans le cas de grandes constructions? A-t-on tout fait pour empêcher les nuisances?

La sensibilisation et la mobilisation face à ces projets se poursuivent de façon permanente. Les enjeux de la ville durable sont inclus dans ces actions et les activités veillent à atteindre aussi les publics des quartiers populaires via les associations de terrain, les AIS, les SISP ou les CPAS.

La préservation de la nature en ville repose aussi sur la défense de la biodiversité. La réflexion sur la densification est fondamentale dans les dossiers concernant les extensions des zones résidentielles en périphérie de la ville : par exemple, au quartier du Bourdon, au Heysel, à Neerpede, à Neder-Over-Heembeek,...

Enfin, les actions se caractérisent par un travail de sensibilisation auprès des habitants pour les aider à surmonter les réflexes « nimby » localistes et à court terme. Pour l'amélioration du cadre de vie, IEB vise un travail de relais et de soutien aux initiatives des usagers (mobilité douce, aménagement de potagers partagés, alimentation durable).

Cette année par exemple, IEB a activement pris part aux ateliers des états généraux de l'eau à Bruxelles, a organisé l'appel à projet « quartiers verts », s'est mobilisé contre le nucléaire, contre la transformation de l'avenue du port, contre l'élargissement du ring, etc.

IEB participe également au Conseil de l'Environnement de la RBC, effectuant ainsi un rôle de veille sur les questions juridiques qui concernent l'environnement.

Le Cas des ondes électromagnétiques:

Depuis près de trois ans, IEB répond aux questions relatives à la pollution électromagnétique.

Pour faciliter la compréhension de cette thématique particulière, un dossier a été réalisé et est consultable gratuitement sur le site web de l'asbl. Par ailleurs, plusieurs articles ont également été réalisés sur le sujet. EN 2011, un numéro spécial du *Bruxelles en Mouvements* a été consacré à la question de la pollution électromagnétique.

Parallèlement à ce travail d'information et sensibilisation, IEB soutien un collectif d'habitant dénommé « dé-mobilisation » prônant le retour au filaire. Dans ce cadre, IEB aide le collectif sur les aspects juridiques et techniques de cette thématique et offre un support logistique pour l'organisation d'actions publiques. C'est avec ce collectif, et en collaboration avec d'autres associations comme la Ligue des Droits de l'Homme, qu'IEB a organisé de nombreuses « ballades électromagnétiques » dans la ville. IEB a également participé à une émission de radio panik spéciale sur le sujet et planche sur un manuel destiné aux habitants qui souhaiteraient suivre une enquête publique concernant le placement d'antennes GSM. Enfin, IEB a également publié cette année une série d'articles intitulée « le quotidien sous les ondes électromagnétiques », qui sont le témoignage d'une personne électrosensible. Ces articles sont lisibles sur le site internet d'IEB.

Les métiers de base

En dehors de ses missions d'éducation permanente, IEB exerce depuis de nombreuses années ses métiers de base. Ceux-ci ont fait l'objet d'une reconnaissance partielle de la part du gouvernement bruxellois pour ce qui concerne leur exercice dans les matières environnementales. Cette reconnaissance a permis un financement pluriannuel d'une partie de ceux-ci à partir de 2011.

Les métiers de base d'IEB reconnus pour la compétence « environnement » sont les suivants:

- 1) participation au conseil de l'environnement
- 2) centralisation et diffusion des informations relatives aux animations de découverte de la ville organisées par les associations bruxelloises de l'environnement
- 3) conseils techniques et juridiques aux associations bruxelloises de défense de l'environnement
- 4) gestion d'un centre de documentation contenant en priorité des ouvrages traitant des problèmes d'environnement urbain
- 5) collecte des informations relatives aux enquêtes publiques effectuées en application des dispositions relatives aux permis d'environnement et aux études d'incidences
- 6) promotion et soutien d'initiatives locales de verdurisation par des groupes d'habitants
- 7) interpeller les pouvoirs locaux et informer les citoyens par rapport aux problématiques environnementales telles que la qualité de l'air, la gestion de l'eau en milieu urbain, le bruit, l'alimentation, les déchets, la pollution électromagnétique, etc
- 8) sensibiliser les citoyens par rapport à l'impact de leurs modes de consommations sur les ressources énergétiques et l'environnement.

Il va de soi qu'IEB exerce également ces métiers de base, pour la plupart récurrents, dans d'autres matières régionales telles que la mobilité, l'urbanisme, le patrimoine, le logement, l'aménagement du territoire et même l'économie.

A titre d'exemple, IEB siège activement dans de nombreux conseils d'avis tels que la commission consultative du logement, la commission régionale de la mobilité ou la

commission régionale de développement.

IEB assure également la collecte exhaustive et la diffusion de l'ensemble des avis d'enquête publique en Région bruxelloise (L'inventaire des enquêtes publiques) et intervient en son nom propre dans de nombreuses commissions de concertation, tous projets confondus (Annexe 5)

De plus, IEB est particulièrement actif sur la scène médiatique, interpellant les pouvoirs politiques de tous niveaux et sensibilisant le public sur une série d'enjeux concernant la transformation de la ville. Le lecteur trouvera en annexes 2 et 3 un rapport sur les relations à la presse.

Enfin, IEB dispose de nombreux outils de communication: une revue (Bruxelles en Mouvements, voir annexe 4), un site internet (www.ieb.be) sur lequel 380 nouveaux articles ont été publiés en 2010 et la lettre d'information qui comptait fin 2010 près de 11.000 abonnés.

Outre la convention pluriannuelle pour la compétence ministérielle « environnement », les métiers de base d'IEB sont financés grâce à 2 autres conventions : l'une pour la compétence « mobilité » qui reconnaît largement les métiers de base d'IEB exercés dans ce cadre et l'autre pour la compétence « aménagement du territoire » qui reconnaît uniquement le service offert par IEB avec son outil public d'inventaire des enquêtes publiques.

Les ateliers du PRDD

Acteur reconnu pour sa réflexion et son action transversales sur les enjeux urbains, IEB a été invité par le gouvernement à contribuer à des ateliers participatifs organisés par la Région bruxelloise dans le cadre du processus d'élaboration du PRDD. Après avoir activement participé à pratiquement tous les ateliers, IEB a décidé de se retirer d'un processus participatif dont les conclusions semblaient décidées d'avance.

Les recours

Dès sa création, IEB a tenu à inscrire dans ses statuts la possibilité de faire valoir son objet social par l'introduction de recours administratifs ou judiciaires.

En 2011, es dossiers introduits ou en cours d'instruction devant la Cour Constitutionnelle, le Conseil d'Etat ou les Cours et tribunaux de l'ordre judiciaire sont les suivants:

Recours contre l'ordonnance du 14 mai 2009 modifiant le COBAT (Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire)

En 2009, IEB, Pétitions-Patrimoine et l'ARAU (Atelier de Recherche et d'Action Urbaines) introduisaient un recours en annulation devant la Cour Constitutionnelle concernant trois modifications que l'ordonnance du 14 mai 2009 apporte au COBAT. Le recours visait à faire annuler:

- la disposition autorisant le gouvernement à abroger de plans particuliers d'affectation du sol (PPAS) sans évaluation préalable des incidences de cette abrogation sur l'environnement;

- la disposition prévoyant l'adoption de plans de gestion patrimoniale sans évaluation préalable des incidences sur l'environnement de ces plans;
- la nouvelle procédure de classement des biens, qui selon les requérants comporte une régression significative dans la protection de l'environnement

Les deux premiers points soumis à requête en annulation font actuellement l'objet de questions préjudicielles posées par le Conseil d'Etat à la Cour de Justice des Communautés Européennes. Ces questions portent sur le champs d'application de la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Concernant la modification de la procédure de classement, la Cour Constitutionnelle a décidé dans son arrêt du 25 novembre 2010, que la procédure mise en place par l'ordonnance du 14 mai 2009 ne porte pas atteinte à l'article 23 de la Constitution en raison des garanties procédurales qui assortissent la modification du régime.

Accès à l'information

En juin 2010, IEB demandait à la commune d'Uccle de lui communiquer le projet de cahier des charges du rapport sur les incidences environnementales du PPAS numéro 66 en cours d'élaboration à Uccle. Arguant que le document n'est qu'un *projet* de cahier des charges, la commune d'Uccle a refusé de communiquer le document demandé.

Dès lors qu'il s'agit d'un document terminé (puisqu'arrêté par le collège communal), devant selon la convention d'Aarhus, la directive européenne 2001/42/CE et le droit belge, être communiqué, IEB a introduit un recours devant la Commission régionale d'accès aux documents administratifs (CADA). Cette commission s'est déclarée incompétente pour statuer sur le recours, considérant qu'un document relatif à l'évaluation des incidences environnementales d'un PPAS se rattache à la matière de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et non à la matière de l'environnement. IEB a introduit un recours contre cette décision devant le Conseil d'Etat en décembre 2010. Le Conseil d'Etat ne s'est pas encore prononcé sur le dossier. IEB est actuellement dans l'attente du rapport de l'auditeur du Conseil d'Etat.

Villo !

En 2010, IEB a introduit un recours en annulation devant le Conseil d'Etat contre un permis d'urbanisme délivré par la Région pour 6 dispositifs publicitaires de 8m² à installer sur l'espace public. Le permis délivré autorise des panneaux publicitaires de 8m², en contravention avec le règlement communal d'urbanisme de la Ville de Bruxelles qui n'autorise que des affichages de 2m². Trois des 6 dispositifs publicitaires sont autorisés dans une zone interdite à la publicité par le Règlement Régional d'Urbanisme. Le dossier est actuellement en cours d'examen devant le Conseil d'Etat. Ce permis d'urbanisme s'inscrit dans le cadre de l'accord signé entre la Région et JC DECAUX, où l'entreprise se voit confier le soin de mettre en place et d'exploiter un système de vélos partagés à l'échelle régionale (les « Villo ! »). La Région, ne voulant pas dépenser d'argent pour le service public mis en place, a choisi de signer un contrat où JC DECAUX se fait payer via l'exploitation de surfaces de publicité sur l'espace public. IEB s'est plusieurs fois exprimé sur les problèmes que pose ce partenariat public-privé (voir notamment le *Bruxelles en mouvements* du 10 mai 2010, *Villo: une convention en roue libre*). Au niveau de la procédure pendante devant le Conseil d'Etat, IEB est actuellement dans l'attente du rapport de l'auditeur du Conseil d'Etat.

Avenue du port et Rue Claessens

Depuis sa mise à l'enquête publique au printemps 2008, IEB (et bien d'autres) s'est opposée au projet de réaménagement de l'avenue du port et de la rue Claessens tel que proposé par la demande de permis d'urbanisme du 3 mars 2008. IEB s'opposait notamment à l'abattage de 300 platanes (pour la plus part en bonne santé), à la suppression des pavés de l'avenue ainsi qu'au nouvel aménagement des avenues faisant la part belle à la voiture et à la vitesse.

En septembre 2011, IEB et l'Arau, suivis en cela par le Procureur du Roi, introduisaient une action en cessation devant le Président du Tribunal de Première Instance (loi du 12 janvier 1993) en vue de faire ordonner la cessation de travaux visant au réaménagement de l'avenue du Port et de la rue Claessens pour défaut de concordance entre le permis d'urbanisme délivré et le cahier des charges des travaux. Le Président du Tribunal de Première Instance a fait droit à la demande des associations, jugeant que les travaux mis en œuvre se faisaient pour partie sans permis d'urbanisme et pour partie en vertu du permis d'urbanisme délivré (le 9 octobre 2008) en violation de la législation relative à la protection de l'environnement au sens de l'article 1er de la loi du 12 janvier 1993 concernant un droit d'action en matière de protection de l'environnement. Le président du Tribunal de Première Instance ordonnait la cessation des travaux sous peine d'une astreinte. Aucun recours n'ayant été introduit par la Région de Bruxelles-Capitale, la décision du Président du Tribunal de Première Instance est devenue définitive.

Les modes de financement et les comptes

Subsides régionaux

IEB a bénéficié de subsides régionaux pour les activités suivantes:

- Récolte et diffusion de l'inventaire des enquêtes publiques en Région de Bruxelles-Capitale (Ministre-Président)
- Missions de base en matière d'environnement (Ministre de l'Environnement) ;
- Missions de base en matière de mobilité (Ministre des travaux publics et de la Mobilité)

Le montant total octroyé par la Région et ses administrations était de 309.484 €

Communauté française

En 2011, le subside attribué par la Communauté française à IEB dans le cadre du décret de l'Éducation permanente était de 278.412 €. IEB est reconnu dans les axes 1 et 3.2. Des revenus exceptionnels apparaissent dans les comptes à concurrence de 57.600 € correspondant à un compte de régularisation ainsi qu'à une prime exceptionnelle versées dans le cadre d'une révision de la convention collective de la commission paritaire 329.02.

Fédéral

IEB participe, comme chaque année, au travail commun des quatre fédérations environnementales (dites 4FD) avec ses partenaires Inter-Environnement Wallonie, Bral et Bond Beter Leefmilieu. Cet apport bruxellois aux réflexions sur les dossiers fédéraux est symboliquement reconnu par le gouvernement fédéral à hauteur de 10.000 euros.

Compte de résultat

Rubriques du Compte de Résultat	2011
VENTES ET PRESTATIONS	723.159,69 €
Ministère Communauté française	336.012,43 €
Subventions Région bruxelloise	309.484,13 €
Bruxelles en mouvements	16.953,93 €
Subvention fédérale	10.000,00 €
Dons	8.391,85 €
Autres	42.317,35 €
COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	718.507,04 €
Rémunérations et charges sociales	558.729,47 €
Approvisionnements & Marchandises	62.958,36 €
Services et bien divers	86.419,85 €
Provisions	10.000,00 €
Autres	399,36 €
BENEFICE D'EXPLOITATION	4.652,65 €
PRODUITS FINANCIERS	830,88 €
CHARGES FINANCIERES	1.714,38 €
BENEFICE COURANT	3.769,15 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1.611,27 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	606,89 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	4.773,53 €

Annexes

LISTE DES ASSOCIATIONS MEMBRES

Associations spécialisées

DÉPLACEMENTS

- Collectif PlaceOvélo
- GRACQ asbl – Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens
- Gutib asbl – Groupement des utilisateurs des transports publics à Bruxelles
- NoMo asbl – Autrement mobile
- Pro Velo asbl

LOGEMENT – SOCIAL

- Habitat et Participation
- Pierre d'Angle

NATURE – ENVIRONNEMENT

- APERE asbl – Association pour la Promotion des Energies Renouvelables
- ASEPRé asbl – Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et la Promotion du Réseau écologique
- AVES – Société d'Etudes Ornithologiques – Section Bruxelles-Brabant
- Bruxelles Air Libre asbl
- Bruxelles Nature asbl
- CEBE asbl – Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs
- CEBO asbl – Commission de l'Environnement de Bruxelles-Ouest
- EauWaterZone
- Escaut Sans Frontière – Coordination Senne
- Greenpeace Belgium asbl
- Le début des haricots asbl
- Natagora asbl
- PAN asbl – Pesticides Action Network
- Tournesol – Zonnebloem asbl
- WWF Belgium asbl

PATRIMOINE

- Archives d'Architecture Moderne asbl

- Cercle d'Histoire et d'Archéologie et de Folklore d'Uccle et Environs
- Comité Bruxelles-Fabrique
- Pétitions-Patrimoine asbl
- Quartier des Arts asbl

URBANISME – ARCHITECTURE

- ARAU asbl – Atelier de Recherche et d'Action Urbaines

NOUVEAUX COLLECTIFS

- Plus Tôt Te Laat

Les Comités de quartier

ANDERLECHT

- Comité de quartier Vogelenzang – Anderlecht
- Neerpede Vivra asbl

AUDERGHEM

- Comité des habitants de la Chasse Royale

BRUXELLES – NEDER-OVER-HEEMBEEK HAREN

- Comité de quartier Pagodes-Beyseghem-Albert
- Comité des habitants de Haren asbl

BRUXELLES – QUARTIERS LOUISE / SUD

- Comité Victoria-Roosevelt
- Les Amis du Bois de la Cambre asbl

BRUXELLES – QUARTIER NORD-EST

- AQL asbl – Association du Quartier Léopold
- GAQ asbl – Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles

BRUXELLES – LAEKEN

- Comité de quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie

BRUXELLES-PENTAGONE

- Comité de défense des habitants de Bruxelles-Centre
- Comité de la Samaritaine
- Comité de quartier Notre-Dames-aux-Neiges
- CGAM asbl – Comité Général d'Action des Marolles
- Parc d'Egmont asbl
- Quartier Saint-Jacques asbl

ETTERBEEK

- AQL asbl – Association du quartier Léopold
- Association Riverains Jourdan
- Comité de défense du quartier des avenues Nouvelle et de la Couronne (C.D.Q.A.N.C.)

FOREST

- Les Amis des Parcs de Forest et Duden

IXELLES

- AQL asbl – Association du quartier Léopold
- Comité XL-Nord
- Parcours Citoyen XL

MOLENBEEK-SAINT-JEAN

- Comité Voltaire
- Comité de quartier Maritime
- Comité Ransfleur
- La Rue Association
- L'Ouest en débat

SAINT-GILLES

- Comité de défense de Saint-Gilles
- Comité de quartier Midi
- Respire asbl

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

- Comité du quartier Steurs-Houwaert-Verbist-Louvain

SCHAERBEEK

- Comité Colignon
- Comité de quartier d'Helmet

- Comité de quartier Emile Max
- Comité de quartier Evenepoel
- Comité du Carré des Chardons
- Comité du quartier des Fleurs
- Comité de quartier Terdelt asbl
- Groupe d'Action Schaerbeek – Saint-Josse (GASS)

UCCLE

- Association de comités de quartiers ucclois asbl (ACQU)
- Association du quartier Lorraine
- Comité du quartier Fond'Roy asbl
- Ligue des Amis du Kauwberg asbl
- S.O.S. Kauwberg asbl

WATERMAEL-BOITSFORT

- Comités de quartiers réunis de Watermael-Boitsfort (CQRWB)

WOLUWE-SAINT-LAMBERT

- Comité de quartier Schuman-Peupliers-Bouleaux et environs
- Comité de quartier Dries asbl
- Comité de quartier Parvis Saint-Henri – Linthout
- Wolu-Inter-Quartiers asbl

WOLUWE-SAINT-PIERRE

- Comité Grandchamp

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Composition du C.A. approuvé lors de l'A.G. du 8 juin 2011)

Président

Gwenaël BREES (Comité de quartier Midi).

Administrateurs

- Steven DE RIDDER
(Neerpede Blijft asbl)
- Christian DEKEYSER
(Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles asbl)
- Chloé DELIGNE
(EauWaterZone)
- Sylvie EYBERG
(Comité de quartier Maritime)
- Jean-Baptiste GODINOT
(Respire asbl)
- Dominique NALPAS
(Parcours citoyen)
- Isabelle PAUTHIER
(ARAU asbl)
- Martin PIGEON
(Le début des Haricots asbl)
- Raphaël RASTELLI
(Pétitions-Patrimoine asbl)
- Denis RYELANDT
(Association des comités de quartier ucclois asbl)
- Marco SCHMITT
(Association du quartier Léopold asbl)
- Jean-Louis SMEYERS
(Comité Marie-Christine/Reine/Stéphanie)
- Marie-Anne SWARTENBROECKX
(Comité de quartier Notre-Dames-aux-Neiges)
- Jan TERLINCK
(Natagora asbl)
- Sylvie VARLEZ
(Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens asbl)

LE SECRETARIAT

- Mohamed BENZAOUIA
Chargé de mission
- Stéphanie D'HAENENS
Chargée de mission
- Sophie DEBOUCKQ
Chargée de mission
- Anne DELFAIRIÈRE
Bibliothèque, photothèque, documentation, revue de presse
- Sarah FAUTRE
Chargée de mission
- Isabelle HOCHART
Chargée de mission
- François HUBERT
Graphiste, mise en page de 'Bruxelles en mouvements
- Thierry KUYKEN
Chargé de mission
- Jérôme MATAGNE
Chargé de mission
- Philippe MEERSSEMAN
Graphisme, site Internet, informatique
- Pierre MEYNAERT
Chargé de mission
- Almos MIHALY
Chargé de mission, Coordination de la rédaction de 'Bruxelles en mouvements'
- Nicolas PRIGNOT
Chargé de mission
- Hélène QUOIDBACH
Conseil juridique
- Dalila RIFFI TEMSAMANI
Secrétariat et Comptabilité, Suivi des abonnements de 'Bruxelles en mouvements'
- Gilles RENSON
Chargé de mission
- Claire SCOHIER
Chargée de mission
- Mathieu SONCK
Secrétaire général
- Roland VANDE POEL
Accueil téléphonique, courses, intendance

Contacts avec la presse

CONTACTS AVEC LA PRESSE 2011

	Thèmes	Date	Medias
1.	Commission de concertation : Rue de Tivoli, rue Claessens	4 janvier	La Dernière Heure, La Libre Belgique
2.	Elargissement du Ring	5 janvier	Bel RTL
3.	Réfection du port	17 février	Viva Bxl
4.	WTC	22 février	VRT
5.	La mobilité à Bruxelles	4 avril	Le Soir
6.	La propreté à Bruxelles	4 avril	Le Soir
7.	Le plan d'aménagement flamand	18 avril	Viva Bxl
8.	Pocessus participatif du PRDD	27 avril	Viva Bxl
9.	Les centres commerciaux	5 mai	RTBF Radio – La Première
10.	Quartiers Verts	12 mai	La Capitale
11.	Aménagement d'un tunnel sous la place Meiser	27 mai	Le Soir
12.	Quartier Midi	9 mai	RTBF Radio
13.	Uplace	23 juin	RTBF Radio
14.	Avenue du Port	12 juillet	TLB
15.	Le Canal	5 août	Le Vif
16.	Avenue du Port	4 septembre	RTBF - JT
17.	Avenue du Port	6 septembre	levif.be
18.	Avenue du Port	8 septembre	TLB
19.	Uplace	15 septembre	RTBF Radio
20.	BHV	15 septembre	La Dernière Heure
21.	Avenue du Port – Les Platanes	15 septembre	Le Soir
22.	Dimanche sans voitures	16 septembre	La Libre Belgique
23.	Projet « Victor » - Saint-Gilles	19 septembre	LLB
24.	Politique menée à la Ville de Bruxelles	3 octobre	La Capitale
25.	Avenue du Port – Annulation des travaux	5 octobre	Belga, Bel RTL, Brussel Nieuws, FM Brussel, La Capitale, La Dernière Heure, La Libre Belgique, Le Soir, RTBF-Le 15 minutes, Télé Bxl, TV Brussel, Viva Bxl, www.rtbf.be/info
26.		7 octobre	TLB « Ligne directe »

27.	Espace public : quelle place pour les avis des habitants	11 octobre	TLB « Le Débat »
28.	La prostitution	17 octobre	Radio Campus
29.	La Belgique, le pays le plus pollué d'Europe	18 octobre	Radio Catholique Francophone
30.	Avenue du Port	Fin octobre	TLB
31.	Avenir de la zone Canal	8 novembre	TLB « Le Débat »
32.	Le service public de transport en commun et la gratuité des transports en commun	17 novembre	Radio Panik
33.	Balade en bus autour des trois projets de centres commerciaux à Bruxelles et dans sa périphérie flamande	14 décembre	La Capitale, La Libre Belgique, RTBF
34.	Anderlecht, quai de Biestebroeck	15 décembre	Viva Bxl
35.	Tour & Taxis : demande de PU pour 1400 places de parking	30 décembre	La Dernière Heure, La Libre Belgique

Actions presse

Evaluation de l'action presse d'Inter-Environnement Bruxelles en 2011

	Communiqués et conférences	Partenaires	Date	Diffusion
1.	Distribution de café ou de somnifère pour les visiteurs du Salon de l'auto ! (communiqué et action)	IEB, BRAL	15 janvier	Belga, La Dernière heure, La Capitale, Radio Panik, Télé BXL
2.	Nous ne partons pas d'ici si on ne nous reloge pas ! (conférence)	Le Comité Progrès-Nord, IEB, A. Martens, ARAU, Comité de quartier Midi, Fébul, Pétitions-Patrimoine, Union des Locataires Du Quartier Nord	3 février	Bruussel deze Week, La Capitale, La Dernière Heure, La Libre Belgique, Le Soir, Radio Contact, RTBF – JT, RTBF – Radio, Télé Bxl
3.	Interpellation par les habitants du Comité Progrès-Nord au conseil	Le Comité Progrès-Nord, IEB	23 février	La Capitale, Le Soir, TV Brussel, Viva Bxl

	communal de Schaerbeek du 23 février (Action)			
4.	Politique vélo : il est temps de mettre le grand plateau ! (communiqué)	SmoB	1er mars	La Dernière Heure, La Libre Belgique, Le Soir,
5.	Expropriations rue du Progrès : il faut reconstruire du logement ou refuser le permis ! (communiqué)	Le Comité Progrès-Nord, IEB, A. Martens, ARAU, Comité de quartier Midi, Fébul, Pétitions-Patrimoine, Union des Locataires Du Quartier Nord	2 mars	La Capitale, Le Soir
6.	L'associatif bruxellois soutient la pétition de classement des usines Godin (communiqué)	Pétitions-Patrimoine, ARAU, IEB, Bruxelles Fabrique, BRAL, La Fonderie	11 mars	La Capitale, La Dernière Heure, Le Soir, Viva Bxl
7.	Sortir du nucléaire, un choix de société responsable et stimulant (communiqué)	4 Fédés	15 mars	
8.	La Flandre va créer plus de bouchons qu'elle ne pourra jamais en absorber (communiqué)	BBL, BRAL, IEB	7 avril	Le Soir, RTBF – La Une, Twizz Radio
9.	Des pommes surréalistes rue du Pépin ? (Communiqué)	IEB, Pétition-Patrimoine	19 avril	La Capitale, La Dernière Heure, Le Soir
10.	Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles (conférence)	IEB, EGEB	28 avril	Belga, La Dernière Heure, La Libre Belgique
11.	Un centre commercial n'a pas sa place en zone d'industrie urbaine du PRAS ! (communiqué)	ARAU, IEB, BRAL, Bruxelles Fabrique, Comité Marie-Christine, La Fonderie, Pétitions-Patrimoine, UCM, Unizo	20 mai	La Dernière Heure, Viva Bxl
12.	40 raisons pour ne pas implanter le mega shopping center Uplace à Maelbeek (communiqué)	IEB, BRAL, BBL, UNIZO, UCM, CSC, ACV	22 juin	
13.	Bruxelles en mouvement n° 249 : Ondes de choc (communiqué)	IEB	29 juin	
14.	PRAS démographique : Hold-up sur le PRDD ! (communiqué)	IEB, ARAU, BRAL, RBDH	5 juillet	Le Soir
15.	Juste plus près du ciel pour le capital, Juste plus près de l'enfer pour le social (communiqué)	ARAU, IEB, BRAL, Bruxelles Fabrique, Comité Marie-Christine, La Fonderie, Pétitions-Patrimoine, UCM, Unizo	13 juillet	Brussel deze Week, La Capitale, Le Soir
16.	Avenue du Port : précisions sur le projet alternatif des habitants (communiqué)	IEB, Comité Marie-Christine/Reine/Stéphanie	31 août	Le Soir, RTL Le Journal
17.	Avenue du Port : les habitants demandent à rencontrer le Ministre	APPP, ARAU, IEB, Comité Marie-	2 septembre	La Libre Belgique, Le Soir

	Président afin d'exposer leur projet qui a été écarté par une administration juge et partie (communiqué)	Christine/Reine/Stéphanie		
18.	La nuit de l'obscurité : appel à projets (communiqué)	IEB	7 septembre	La Capitale
19.	Quoi de neuf à l'îlot Hôtel Central ? (communiqué)	ARAU, BRAL, Comité de Défense des habitants de Bruxelles-Centre, IEB	21 septembre	
20.	L'ombre de « Victor » plane sur le quartier Midi (communiqué)	ARAU, BRAL, CODES, Comité de Quartier Midi, CRU ULAC, IEB	29 septembre	Télé Bxl
21.	Présentation de l'étude : « Allier l'utopie de Godin et la préservation de son patrimoine aux nouvelles ambitions de Bruxelles » Une alternative au projet de centre commercial « Just under the Sky » (conférence)	BRAL, BruxellesFabriques, IEB, ...	7 octobre	La Capitale, La Dernière Heure, La Libre Belgique, Télé Bxl, TV Brussel
22.	Inter-Environnement quitte les ateliers du PRDD (communiqué)	IEB	10 octobre	
23.	PLOUF Un pavé dans le canal... (communiqué)	IEB	12 octobre	
24.	Nouveaux mégacomplexes commerciaux : infarctus automobile et chancre en perspective (communiqué)	Unizo, UCM, BBL, IEB, BRAL, ACV, ACW	28 octobre	La Dernière Heure
25.	Carte blanche : Budget : brisons le tabou des voitures de société	BRAL, Greenpeace, IEB, IEW	10 novembre	Le Soir, De Morgen
26.	« Le gouvernement buxellois s'est prononcé contre Uplace, il doit être cohérent : Pas de certificat d'environnement pour Just Under the Sky ! » (communiqué)	Unizo, UCM, BBL, IEB, BRAL, ACV, ACW, CSC Bruxelles, BrusselFabriques, ARAU, La Fonderie, Pétitions-Patrimoine, Comité Maria Christina, Interwijkencomité NOH	30 novembre	Belga, La Capitale, Le Soir
27.	Le théâtre de la rue Goossens doit garder une affection d'équipement publique ! (communiqué)	ARAU, IEB, Pétitions-Patrimoine	1er décembre	Brussel deze Week, La Capitale, Télé Bxl
28.	BEM n° 251 : PRAS démographique, Clash démocratique !	IEB	7 décembre	
29.	Di Rupo 1 : l'environnement ne lui dit pas merci !	BBL, BRAL, IEB, IEW, Greenpeace, Natagora, Natuurpunt, WWF	8 décembre	
30.	Le mouvement associatif porte plainte auprès de l'Europe contre la pollution de l'air – « La Belgique ne mérite pas de sursis »	BRAL, IEB, Fietsersbond	23 décembre	La Dernière Heure, Le Soir

Alors que le secteur de la presse écrite continue à voir son lectorat s'éroder, le nombre d'abonnés payants au BEM reste stable, et ce, malgré une politique de distribution gratuite qui a permis de diffuser cette année le BEM à 1700 exemplaires. En outre, le contenu du BEM est désormais accessible sur le site internet d'IEB. Le lecteur qui désire travailler avec nos textes peut les télécharger deux mois après leur publication.

Jusqu'en 2010, le BEM paraissait toutes les 3 semaines et se préoccupait surtout de l'actualité. Il est désormais davantage axé sur l'analyse de phénomènes sociaux urbains et il est devenu mensuel afin de se donner plus de temps pour approfondir les sujets et élargir les perspectives.

De nouvelles orientations

L'année 2011 a vu la concrétisation et la pérennisation d'une nouvelle méthode d'élaboration du magazine. Dès 2010, une large réflexion a été entamée dans le but de confronter le BEM le plus largement possible aux réflexions et aux actions menées par les citoyens qui travaillent, pensent et agissent dans la ville. Cette optique nouvelle nous a amené intégrer des membres bénévoles d'IEB au comité de rédaction du BEM (qui se réunit une fois par mois). La participation de ces personnes supplémentaires vient soutenir l'équipe du secrétariat dans l'élaboration du programme rédactionnel et dans le suivi du travail de production du journal. Parallèlement, la rédaction des dossiers a été enrichie de collaborations avec des acteurs des luttes urbaines et des auteurs spécialisés, aux points de vues diversifiés, voire contradictoires, dans un esprit d'écriture collective.

Une nouvelle formule

Cette démarche rédactionnelle nous a aussi incités à réfléchir au support de notre revue. C'est donc logiquement que s'élaborera dans un deuxième temps une refonte totale de la maquette et de la charte graphique. Cette nouvelle formule sera inaugurée dans le courant de l'année 2012, mais a été longuement et collégialement élaborée par de nombreux collaborateurs et personnes intéressées par le BEM, tout au long de l'année 2011. Ce nouveau format permettra de rendre les sujets complexes de la réalité sociale plus lisibles mais également d'augmenter le tirage de la revue, et donc d'en élargir la diffusion sans augmentation budgétaire. Par conséquent, dans le futur, notre espoir n'est pas seulement de susciter le débat, mais surtout de le susciter auprès d'un public plus large...

Les sujets traités en 2011

Le programme rédactionnel de 2011 a été centré sur l'enjeu de la citoyenneté critique. Plusieurs dossiers ont cerné les dimensions locales et globales du processus de prise de décision en matière d'urbanisme. Ils ont analysé à travers les procédures d'enquête publique le long chemin à parcourir pour la mobilisation des citoyens et l'apprentissage de la démocratie. Un numéro spécial a été consacré à l'expertise développée par les habitants de Neder-Over-Heembeek. Ce dossier fait le point sur une expérience collective réussissant à la fois la mise en place d'instruments de concertation entre les groupes d'habitants et la maîtrise démocratique de ces outils pour faire entendre les revendications des habitants.

Au niveau des enjeux globaux qui déterminent l'avenir de la ville, deux analyses critiques se sont penchées sur le champ de la planification. Le PRAS démographique et le PRDD ont été auscultés dans leurs options et leurs objectifs. Ces analyses ont tiré la sonnette d'alarme sur l'inefficacité de ces plans pour arrêter la dualisation de la ville (notamment sortir de la crise du logement) et donner des instruments de régulation qui garantissent des politiques publiques sociales.

Un autre enjeu majeur, le droit à la ville, a été abordé dans un numéro spécial sur la mixité sociale. En adoptant le point de vue des Bruxellois habitants dans les quartiers vétustes, ce dossier interroge la légitimité des nouvelles politiques de revitalisation urbaine qui ont pour effet de laisser à de grands projets urbains et immobiliers reconquérir ces espaces et d'expulser les habitants actuels.

Telle est la situation vécue depuis cinq ans par les habitants de la rue du Progrès à Schaerbeek. Les expropriations de toute une partie de cette rue ont fait l'objet d'une étude de cas pour analyser la résistance des habitants. Le droit au logement est un enjeu social que les habitants défendent face au géant Infrabel-SNCB. Néanmoins la mobilisation et les revendications tentent de faire passer la justice sociale avant les impératifs techniques et financiers.

Dans le champ des enjeux environnementaux, deux analyses ont porté sur des phénomènes concernant la place de l'eau en ville et les pollutions électromagnétiques. Ces sujets posent une multiplicité de questions dans les domaines de la santé, de l'éthique, de l'espace public, du contrôle des technologies et de la transparence de leur gestion et, de l'économie et du profit,... Ces dossiers mettent aussi en lumière les alliances et les plateformes que les citoyens mettent sur pied pour susciter une conscientisation individuelle et collective à ces problématiques. Cette sensibilisation aboutit notamment à préparer les citoyens à intervenir dans les enquêtes publiques relatives aux antennes-relais et à réagir dans le cadre de l'enquête publique sur le Plan Eau pour la région bruxelloise.

N° 244 – 20 janvier – De l'histoire politique de la procédure de publicité-concertation – Le RER trace sa voie en Forêt de Soignes – Une balade électromagnétique et un public au diapason – Editorial : La fascination pour les marchés et la peur de les contraindre...

N° 245 – 20 février – Les traumatismes du quartier Nord : entre « progrès » ferroviaire et spéculation immobilière – Tivoli, quel type de quartier, et pour qui ? – Micropolitique des groupes : Pour une écologie des pratiques collectives – Choming-out : Les désires ne chôment pas – Editorial : Un PRAS « démographique » pourquoi, et pour qui ?

N° 246 – 25 mars – La mixité sociale en questions : La mixité pour qui, pour quoi ?

N° 247-248 – avril-mai – Voix d'eau

N° 249 – 20 juin – Les ondes électromagnétiques – Tours de PPAS PPAS au Quartier Midi – La progression du vélo à Bruxelles : Des chiffres pour le dire... - Editorial : Les PPP ou le déni démocratique

N° 250 – septembre – Neder-Over-Heembeek en chantier : Habitants et étudiants en architecture : récit d'une expérience collective

N° 251 – novembre – PRAS démographique CLASH démocratique – Le bail à durée déterminée : une avancée sociale ? – Les indignés : démocratie en marche – Droit de réponse : Dossier « Ondes de choc » - Editorial : PRDédé, la rupture

N° 252 – décembre – Les bons vœux du Père Dédé : Plan régional de développement durable, phase préparatoire – PUM, une approche collaborative du territoire – Choyer le piéton – Editorial : L'accord du gouvernement fédéral : un remake de 89 ?

Participation aux commissions de concertation

PARTICIPATION AUX COMMISSIONS DE CONCERTATION 2011

	DATE	COMMUNE	SITUATION	NATURE DE LA DEMANDE
1.	4 janvier	Ville de Bruxelles	Rue de Tivoli, rue Claessens	Modification du permis de lotir AN 1183 pour lotir un terrain en 7 lots pour les bâtiments multifamiliaux (avec création de voirie)
2.	11 janvier	Forest	Avenue de Neptune	Abattage d'arbres
3.	13 janvier	Saint-Gilles	Place Bara, rue Berot, avenue Spaak, 33-39	Démolir des bâtiments industriels et des bureaux inoccupés
4.	2 mars	Ixelles	Chaussée de Boondael, 573-581, rue Delbove, 1-7 et 4-8, rue Vandeuren, 4-8	Rénover et réhabiliter 87 logements sociaux dans 4 bâtiments
5.	3 mars	Anderlecht	Bara	Abrogation PPAS Bara II
6.	16 mars	Uccle	Chaussée de Ruisbroek, 52-74	Construire un bâtiment administratif et social, un hall d'entretien et un dépôt pour tramways; réaliser des travaux d'infrastructure (voies, chemins) et d'environnement sur le site ; aménager des voies de tram reliant le réseau existant au nouveau site
7.	22 mars	Saint-Gilles	Rue T. Verhaegen	Renouveler les voies de tram et réaménager la rue
8.	26 avril	Ville de Bruxelles	Rue de la Grenouillette	Aménagement d'un terrain pour les gens du voyage
9.	27 avril	Uccle	Rue du Château d'Or et chaussée d'Alseberg	Construction d'un ensemble résidentiel composé de 68 logements et exploitation de 51 emplacements de parking en sous-sol
10.	4 mai	Ixelles	Chaussée d'Ixelles	Réaménager l'espace public et aménager une bande de bus sur la chaussée d'Ixelles
11.	19 mai	Anderlecht	Site "Stade" : av. Verbeeck, 2 - Site "Dupuis" : bd Dupuis,	Site "Stade" : extension du stade existant, création d'un bâtiment de

			rues de la Compétition, van de Woestijne, Prins - Site "Hôpital" : av. d'Itterbeek, rues Henri, Huet et av. Decoster	parkings avec réaménagement des abords et abattage d'arbres, démolition de la salle de sports existante - Site "Dupuis" : aménagement du parking à ciel ouvert - Site "Hôpital" : aménagement du parking et construction d'une nouvelle salle omnisports avec réaménagement des abords et abattage d'arbre; exploitation des parkings et de diverses installations
12.	24 mai	Ville de Bruxelles	Quai des Usines, 158-159b	Construction d'un pôle de grands commerces spécialisés (56,271 m ²), d'activités artisanales (5,281 m ²) avec 1,653 places de parking et des abords, réalisation d'une voirie de desserte privée; exploitation du parking couvert (10613 voitures et 40 motos), de dépôts et de diverses installations
13.	9 juin	Anderlecht	Quai Demets, 6, rue Scheutveld, avenue Vander Bruggen	Aménager un parking souterrain, construire un complexe commercial et de logements, aménager une place avec places de parking; exploiter 194 emplacements couverts, un magasin pour la vente au détail (7.634 m ²) et 78 places à l'air libre
14.	28 juin	Molenbeek	Quai du Hainaut, 33	Rénovation basse énergie des Brasseries Belle-Vue en complexe hôtelier de 150 chambres et salles polyvalents, construction d'un immeuble passif (de gabarit rez + 8 étages) de 14 logements et 26 emplacements de parking à ciel ouvert
15.	29 juin	Ixelles		Le projet de PPAS "Boondaël - Ernotte, délimité par la rue L. Ernotte, la chaussée de Boitsfort et la rue des Merisiers, comportant un plan de localisation, un plan de situation existante de droit, un plan de situation existante de fait, un schéma des affectations, des prescriptions littérales et un rapport est soumis à enquête publique

16.	12 juillet	Molenbeek	Avenue Dubrucq, boulevard Belgica, rue Demeer	Aménager un espace vert public sur une ancienne friche : espaces de jeux pour enfants, infrastructures sportives pour ados, créer une connexion entre le pont Belgica et le parc, sentiers de promenade, restaurer l'ancien escalier côté Charles Demeer, construire un local pour gardien avec toilettes, aménager des accès pour personnes à mobilité réduite et cyclistes, replanter une végétation adaptée
17.	30 juin	Anderlecht	Rue des Tournesols, 15 C	Transformer une maison unifamiliale
18.	30 juin	Anderlecht	Rue des Tournesols, 15 D	Transformer une habitation
19.	30 juin	Anderlecht	Rue des Tournesols, 15 F	Transformer une habitation
20.	30 juin	Anderlecht	Rue des Tournesols, 17	Construire un immeuble de rapport de 5 logements
21.	15 septembre	Anderlecht	Rue de Birmingham, rue Ensor, avenue Malherbe	Construire 3 immeubles à appartements (76 logements)
22.	17 septembre	Molenbeek	Porte de Ninove et les voiries avoisinantes	Réaménagement de la petite ceinture ouest autour de la porte de Ninove, démolition des immeubles et abattage d'arbres
23.	29 septembre	Anderlecht	Rue des Trèfles, 17 et chaussée de Mons, 1201-1219	Lotir (logement, bureaux, commerces) avec création de voiries
24.	18 novembre	Schaerbeek	Rue Colonel Bourg	Lotir le terrain
25.	14 décembre	Bruxelles Ville	Avenue de Stalingrad, rues du Midi, Basse, Sallaert, de la Fontaine, van der Weyden, de Tournai, Allée R. Luxemburg	contrat de quartier Rouppe : aménager la berme centrale de l'avenue Stalingrad; aménager complètement les carrefours entre l'avenue Stalingrad et les rues de la Fontaine et R. van der Weyden; aménager complètement les rues du Midi, F. Basse et Sallaert; aménager partiellement (trottoir et zone de stationnement) des rues de la Fontaine, R. van der Weyden et de Tournai; remettre en état et mettre en lumière les 3 ponts SNCB passant dans les rues F. basse, Sallaert et de la Fontaine; abattre 14 arbres

Contact :

Inter-Environnement Bruxelles
Rue d'Edimbourg 26
1050 Bruxelles

www.ieb.be
info@ieb.be
02/8930909